

DÉPARTEMENT DES YVELINES

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de MONTFORT L'AMAURY

COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI

### ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille huit, le 30 Octobre 2008, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe HEURTEVENT**, Maire.

**Étaient présents** : M. PÉLISSIER, Mme VANDERVOORT, Mme MONTEIRO, M MEGNAN, M. ROBINEAU, M. BLONDEAU, Mme DEPOUX, Mme DESCLAUX-CURNIE, M. PETITEAU, M. CAPELLE, Mme BRÜGGEMANN.

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation : 25/10/2008
Nombre de membres présents	12	Date de l'affichage : 25/10/2008
Nombre de membres votants	15	

#### **Étaient absents excusés :**

Mme CHAVILLON a donné procuration à M. PÉLISSIER.  
M. DELPECH a donné procuration à M. HEURTEVENT.  
M. GRAVIS a donné procuration à M. ROBINEAU.

#### **Objet :**

**PRINCIPE D'UNE LIAISON SEINE-AVAL / SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ENTRE L'AUTOROUTE A 13 ET LA RN 12 (EX VOIE NOUVELLE DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE).**

VU les projets d'infrastructures routières présentés par les associations du sud Yvelines lors de la réunion du 2 juin 2006 en présence de Mme BOUTIN, Mme PECRESSE, M. PLANCHENAUULT et M. VANDEWALLE ;

VU la délibération du Conseil Général des Yvelines en séance du Vendredi 24 Octobre 2008 - Réf. DG/SS/L081001 - qui approuve le principe d'une liaison Seine-Aval / Saint-Quentin-en-Yvelines entre l'autoroute A 13 et la RN 12 (projet inscrit selon le CG au Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Équilibré des Yvelines – SDADEY – adopté en Juillet 2006) ;

CONSIDÉRANT que le projet de cette liaison Seine-Aval / Saint-Quentin-en-Yvelines (ex Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre) est susceptible de s'inscrire dans un plan global de bouclage de la région Parisienne, projet nommé « 4<sup>ème</sup> rocade » dans le document de Mai 2006 de la Préfecture de Région Ile de France ;

CONSIDÉRANT que cette voie serait alors un axe NORD-SUD de grand transit national et européen comme indiqué par ailleurs dans le SDRIF de 1995 sous le nom d'A 88 ;

CONSIDÉRANT que la création de cette voie à grande circulation apporterait du trafic supplémentaire à l'ensemble de cette zone des Yvelines ;

CONSIDÉRANT que le trafic « Poids Lourds » peut être absorbé par la RN 154 déjà existante à 2x2 voies reliant l'A 13 à l'A 10 par Louviers, Évreux (N 13), Dreux (N 12), Chartres (N 10 et A 11) ;

CONSIDÉRANT que des solutions alternatives locales seraient mieux adaptées pour résoudre les problèmes de circulation sur la RD 191 et en particulier au niveau des communes concernées ;

CONSIDÉRANT que dans le domaine des infrastructures routières seul le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) adopté le 25 Septembre 2008 par le Conseil Régional d'Ile de France, est opposable ;

CONSIDÉRANT les graves nuisances qu'entraînerait une route à grande circulation pour la commune d'AUTEUIL-LE-ROI, à savoir :

- passage de la voie à moins de 300 mètres des habitations, engendrant bruit et pollution,
- impact sur la santé des habitants,
- emprise sur un territoire communal,
- coupure entre le village et sa zone verte qu'est le bois de Beynes,

CONSIDÉRANT l'impact irrémédiable et probablement fatal sur les dernières exploitations agricoles de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité 13 voix CONTRE le projet + 2 abstentions :

- de s'opposer au projet de Liaison Seine-Aval / Saint-Quentin-en-Yvelines – A13 / RN 12 - (ex Voie Nouvelle de la Vallée de la Mauldre)
- de refuser tout barreau routier Nord-Sud sur le plateau, même à 2x1 voie,
- de demander la mise en place d'un projet de développement durable en Ile de France et notamment dans les Yvelines, qui mette en pratique les propositions du GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT, afin que les richesses naturelles de notre territoire soient préservées pour les générations à venir.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
de Rambouillet, le  
de la publication le

Le Maire

Le Maire,  
Philippe HEURTEVENT